



Sanction dans l'armée de terre

Par **Paul223**, le **04/08/2011 à 11:55**

Bonjour à tous,
J'ai signé en juin ma première sanction après 19 ans de service, 20 jours d'arrêt, sanction qui devait débiter après les vacances de juillet soit le 01 Août.
Je viens d'avoir (+2 mois après) la copie de cette sanction et sur celle-ci est indiqué "avec isolement"...
Je devrais donc passer 20 jours en cellule (Militaire) sans pouvoir rentrer chez moi (Je suis marié avec 5 enfants), j'habite à 3 Km du régiment !!!
Je trouve que la sanction est disproportionnée au vu de la faute mais je ne peux plus faire de recours le délai octroyé étant dépassé.
Que faire?
Je suis, depuis le 22 juillet, en congé maladie jusqu'au 10 Août pour une sciatique.
Ma sanction a-t-elle débutée? Ou commencera-t-elle dès mon retour?
D'avance merci pour vos réponses...